



## AVIS PUBLIC

---

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION RÈGLEMENT 25-426

---

Il est par la présente donné, par le soussigné, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que le rôle de perception suite au *Règlement 25-426 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien de la Rivière du Sud, branche 33* est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais prévus.

Les comptes de taxes seront payables selon l'échéance suivante :

- 16 juin 2025

Donné à Saint-Alexandre  
Le 14 mai 2025

  
Marc-Antoine Lefebvre  
Directeur général et greffier-trésorier